Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection sociale
Direction Régionale de la Région de l'Oriental
Délégation Provinciale de Nador

المملكة المغربية
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
المديرية الجهوية لجهة الشرق
مندوبية إقليم الناظور

Avis d'achat sur bons de commande N° **219/2026/DMSPSNADOR**

La délégation du ministère de la santé et de la protection sociale de Nador procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation: ÉTUDES ET SUIVI TECHNIQUE POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE DE REEDUCATION, PROVINCE DE NADOR.

Consistance de la prestation :

N° des articles	Désignation	Caractéristiques	Unité	Quantité	Garanties exigées
1	Diagnostic et analyse de l'existant, identification des besoins en matière d'aménagement et de réhabilitation du bâtiment existant, avec établissement des recommandations.	• Réalisation d'un diagnostic complet de l'état des lieux incluant les levés de l'existant pour tous les corps d'état : Électricité, Plomberie sanitaire, Protection incendie, Climatisation-Ventilation, Assainissement, VRD, Étanchéité, Menuiserie (bois/alu/métal), Peinture, et Réseaux informatiques. Selon la nature des prestations existante • Dossier de diagnostic technique en **quatre (04) exemplaires** papier et une version numérique sur support.	**FT**	**1**	
2	Étude et conception de l'extension projetée, avec définition des nouveaux espaces, leur organisation fonctionnelle et leur intégration avec le bâtiment existant. Proposition d'un concept général d'aménagement des espaces existants et projetés, et élaboration des plans d'aménagement, d'extension, d'implantation et des détails nécessaires au projet Élaboration de perspectives, ainsi que définition et	• Conception des solutions techniques et établissement des plans de repérage et des plans d'exécution définitifs : structures en Béton Armé, Electricité, Courants faibles, Téléphone/Réseau informatique/Vidéo surveillance, Plomberie, Protection et détection d'incendie, Climatisation/Ventilation, VRD et Signalisation. • Les plans Fournit par BET doivent être obligatoirement visé par le Bureau de contrôle	**FT**	1	

	description des travaux à réaliser gros œuvre, second œuvre, revêtements, menuiserie, plomberie, électricité, peinture, réseaux et aménagements extérieurs **N.B :** La prestation doit obligatoirement être réalisée en concertation avec un bureau de contrôle technique agréé. L'ensemble des frais d'intervention dudit bureau, y compris ceux relatifs à l'examen, à l'approbation et au visa des documents et des études, est intégralement à la charge du BET.	• Fourniture obligatoire des notes de calcul justifiant la stabilité et la conformité des installations aux normes de sécurité en vigueur visé par le Bureau de contrôle.			
3	**Établissement de la notice de sécurité incendie** **N.B :** La prestation doit obligatoirement être réalisée en concertation avec un bureau de contrôle technique agréé. L'ensemble des frais d'intervention dudit bureau, y compris ceux relatifs à l'examen, à l'approbation et au visa des documents et des études, est intégralement à la charge du BET.	Élaboration de la notice de sécurité incendie en coordination avec le Bureau d'études techniques, puis soumission de ladite notice au Bureau de contrôle technique pour visa.	**FT**	**1**	
4	**Etablissement du Dossier de Consultation des Entreprises et assistance aux séances d'ouverture des plis**	• Rédaction de l'intégralité des pièces du marché : Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS), Bordereau des Prix et Détail Estimatif (BPDE). • Établissement de l'estimation détaillée du coût des travaux et élaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE) nécessaire au lancement du marché des travaux, comprenant les pièces techniques, descriptifs, plans, détails et bordereaux nécessaires. • Assistance : Support technique au Maître d'Ouvrage lors des séances d'ouverture des plis et	**Ft**	**1**	

		analyse des offres des concurrents. • Dossier de DCE en **Trois (03) exemplaires** papier et une version numérique sur support.			
5	Assistance et conseil technique au maître d'ouvrage durant la préparation et la réalisation du projet, avec prise en compte des ajustements et formulation des avis techniques demandés par l'administration	• Suivi de la préparation des travaux aux fins de garantir leur conformité avec les documents d'adjudication, les plans des détails, les cahiers des charges suivant les règles de l'art. • Vérification des métrés et attachements • Assistance technique aux réunions de coordination durant exécution des travaux. • Examen des résultats des essais usuels de résistance des matériaux utilisés • Participation aux réceptions (ferraillages etc…), contrôle de toutes autres prestations qui rentrent dans le cadre de la réalisation du projet conformément aux règles de l'art et à la réglementation en vigueur. • Ces interventions seront réalisées par des PV ou rapports établis par le bureau des Etudes techniques.	**FT**	**1**	
6	**Réception provisoire des travaux**	Remettre au maître d'ouvrage un rapport de synthèse de la conformité des travaux exécuté et les conclusions nécessaires.	**FT**	**1**	
7	**Réception Définitive des travaux**	Remettre au maître d'ouvrage un rapport définitif sur l'état de l'ouvrage avec les conclusions et recommandations nécessaires.	**FT**	**1**	

N.B. : Le soumissionnaire devra transmettre les pièces ci-dessous à l'adresse e-mail suivante : portaildmspsnador@gmail.com, au plus tard avant l'ouverture des Bons de commandes :

Le soumissionnaire devra déposer et transmettre les pièces suivantes au plus tard avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des bons de commande :

1. **Caution provisoire :**

Le dépôt d'une caution provisoire d'un montant de **4 000,00 DH (quatre mille dirhams)** est exigé

pour l'ensemble des concurrents.

En raison de l'impossibilité de procéder au dépôt électronique de ladite caution, celle-ci doit obligatoirement être déposée auprès du Bureau des marchés, contre remise d'un récépissé de dépôt.

Toute offre non accompagnée de la caution provisoire dans le délai requis sera déclarée irrecevable et écartée.

La caution provisoire du concurrent attributaire sera libéré par le maître d'ouvrage après l'achèvement et la validation de la phase d'élaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE).

Les cautions provisoires des concurrents non retenus seront restituées après la désignation de l'attributaire.

Confiscation de la caution provisoire : Le montant de la caution provisoire pourra être acquis au profit du maître d'ouvrage dans les cas prévus par la réglementation applicable, notamment en cas de désistement injustifié du concurrent attributaire ou de refus d'exécuter les prestations conformément à ses engagements contractuels.

2. Composition de l'équipe : Liste des membres de l'équipe affectée au projet, précisant leurs profils et qualifications.

3. Méthodologie d'exécution : Note décrivant l'approche et les moyens proposés pour la réalisation des prestations.

4. Planning d'exécution : Calendrier prévisionnel détaillant les différentes phases et les délais d'exécution des prestations.

Les documents mentionnés aux points 2, 3 et 4 devront être transmis à l'adresse électronique suivante : **portaildmspsnador@gmail.com**.

Lieu d'exécution : centre de rééducation relevant de la DMSPS NADOR.

Délai d'exécution : le délai global est fixe à 06 mois et dont ci-joint le délai de chaque prestation

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : **24/11/2026 à 11h00 min**

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Mr.ABDELLAUE Jamal
Chef de Service
Administratif
et Economique

Royaume du Maroc
Délégation Provinciale NADOR
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

Ci-joint le planning d'exécution des prestations Relatif à l'études et suivi technique pour l'aménagement du Centre de Rééducation, province de Nador.

Phase	N° Prestation	Délai / Échéance
PHASE ÉTUDES	**1**	**05 jours** (à compter du lendemain de la notification de l'OS)
	2	**10 jours** (à compter du lendemain de la Validation de la phase 1)
	3	**05jours** (à compter du lendemain de la Validation de la phase 2) vise et approuvé par BCT
	4	**10 jours** (à compter du lendemain de la Validation de la phase 3)
PHASE TRAVAUX	**5**	**Durée des travaux** (débute à l'OS de commencement des travaux jusqu'à la réception)
PHASE CLÔTURE	**6**	À l'achèvement physique des travaux (clôture du suivi actif)
	7	Après la période de garantie et la levée totale des réserves